

SYNDICAT MIXTE NORMAND'INNOV	Date	15.06.2026	Folio n°	
	Délibération	2026-154		
	Nature	4.1 / 4.2		
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL, DES DECISIONS ET DES ARRETES DE LA PRESIDENTE				

Syndicat Mixte
Normand'Innov

Siège Social

Flers Agglo
41 Rue de la Boule – CS 149 - 61103 FLERS CEDEX
Tel : 02.33.98.44.55 – Fax : 02.33.64.38.66

SEANCE N° 24 DU 15.06.2026

20 questions numérotées 2026-137 à 2026-156

DELIBERATION

CREATION DE DEUX POSTES D'APPRENTIS ET AUGMENTATION QUOTITE TEMPS DE TRAVAIL ASSISTANTE ADMINISTRATIVE

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Syndical, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni dans les locaux du Centre d'Essais Dynamiques 2 – Zone de Normand'Innov – 61100 CALIGNY, sous la présidence de Sophie GAUGAIN - Présidente du Syndicat Mixte, sauf pour les questions n° 2026-142 et n° 2026-143, présidées par Laurent BEAUVAIS.

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

Conseillers titulaires : Catherine MEUNIER (RN) – Julie BARENTON-GUILLAS (RN) – Laurent BEAUVAIS (RN) – Jérôme NURY (CD) – Alain LANGE (CD) – Lori HELLOCO (CD) – Jérémy PREVOST (FA) – Jacques FORTIS (FA) – Gilles RABACHE (FA)

Conseillers suppléants : Bertrand DENIAUD (RN) – Aristide OLIVIER (RN) – Thierry LIGER (RN) – Jean DELALANDRE (RN) – Sylvie THIEULENT (CD) – Marie-Françoise FROUEL (CD) – José COLLADO (CD) – José COLLADO (FA) – Jean-François BRISSET (FA) – Tâm NGUYEN (FA)

Tous présents, à l'exception de :

Titulaire absent	Suppléant présent	Questions
/	/	/

Procurations :

Mandant	Mandataire	Questions
/	/	/

Excusé : /

Absents : Alain LANGE et Lori HELLOCO (ensemble de la séance)

EFFECTIF En exercice : 10 Quorum : 6	Questions	Présents	Votants
	2026-137 à 2026-141	8	8
	2026-142 et 2026-143	7	7
	2026-144 à 2026-156	8	8

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
09.06.2026	10 H 05	Jacques FORTIS	12 H 45	22.06.2026	24.06.2026

R A P P O R T

Présenté par
Sophie GAUGAIN
Présidente

Syndicat Mixte NORMAND'INNOV		N°	Date	Question	
CONSEIL SYNDICAL	Séance	24	15.06.2026	N° d'ordre	N° délibération
				18	2026-154

OBJET	CREATION DE DEUX POSTES D'APPRENTIS ET AUGMENTATION QUOTITE TEMPS DE TRAVAIL ASSISTANTE ADMINISTRATIVE
-------	---

SR/EA

Chers collègues,

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. » art. L313-1 du Code Général de la Fonction Publique.

La Création d'emplois correspondant à un besoin de service / Centre d'essais dynamiques (CED).

1. Création de deux postes d'apprentis en contrat d'alternance

Le recrutement de deux étudiants en alternance au sein du centre d'essais dynamique constitue une opportunité stratégique à la fois pour renforcer les compétences internes et accompagner la montée en charge des activités. C'est aussi contribuer pour le CED à offrir à deux étudiants un lieu d'acquisition de compétences dans le cadre d'une volonté forte de s'inscrire dans la formation de la jeunesse. Pour cela deux postes sont envisagés pour la rentrée scolaire de septembre : métrologue et qualicien.

D'une part, l'intégration d'un alternant en métrologie permettra de consolider la fiabilité des mesures et la traçabilité des équipements. Dans un contexte où la précision des essais est essentielle, cet appui contribuera à améliorer le suivi des instruments, à optimiser les plans de vérification et à sécuriser la qualité des données produites.

D'autre part, un alternant orienté qualité viendra soutenir la structuration et l'amélioration continue des processus. Il pourra participer à la mise à jour des procédures, à la gestion documentaire, ainsi qu'au suivi des actions correctives, renforçant ainsi la conformité aux exigences internes et normatives.

Au-delà du soutien opérationnel immédiat, ces recrutements permettent également de préparer l'avenir en formant de futurs collaborateurs aux spécificités du centre, tout en apportant un regard neuf et des compétences actualisées.

2. Augmentation de la quotité du temps de travail du support administratif nécessaire aux activités du CED.

Les missions sont liées à la réalisation de travaux administratifs courants, à la planification, à l'organisation, à l'appui opérationnel et à la gestion et la mise à jour de données sur le champ administratif et financier. Le volume d'activités nécessite une augmentation de la quotité de temps de travail de la personne qui donne toute satisfaction sur les missions exercées.

Le temps de travail actuel de la personne recrutée en 2025 est de 50 %.

Il vous est proposé d'augmenter la quotité du poste d'assistante administrative à 80 %.

SYNDICAT MIXTE NORMAND’INNOV	Date	15.06.2026	Folio n°	
	Délibération	2026-154		
	Nature	4.1 / 4.2		
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL, DES DECISIONS ET DES ARRETES DE LA PRESIDENTE				

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 – MODIFIER** le tableau des effectifs dans les conditions ci-dessus exposées, ainsi qu'en annexe.

- 2 – PRENDRE** l'engagement d'inscrire au Budget les crédits correspondants.

- 3 – AUTORISER** Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

La Présidente,

Sophie GAUGAIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-256104050-20260615-2026-154-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2026
Publication : 24/06/2026